



UNE CARTE VIRTUELLE

POUR DES DÉJEUNERS PLUS SMART !



### Up'gradez vos déjeuners !

La carte virtuelle UpDéjeuner est **une carte titre-restaurant dématérialisée** que vous recevez par email. Elle vous permet de bénéficier de vos avantages repas directement via votre smartphone grâce à l'application **MonEspaceUp**, sans attendre la réception d'une carte physique.



### Modalités d'utilisation

La carte virtuelle est acceptée dans les mêmes commerces et restaurants que la carte physique.

Vous pouvez payer directement avec votre smartphone en le présentant près du terminal de paiement.

Vous pourrez payer en ligne avec votre carte virtuelle (Uber eats, Deliveroo etc.)

Vous accédez au programme Up+ qui vous permet de cagnotter des € en payant avec votre carte dans les restau' locaux partenaires.

La carte virtuelle offre une solution moderne, pratique, écologique et sans contact pour régler vos repas.

# La carte virtuelle, des avantages bien réels !



**Accès rapide et facile :** Vous recevez votre carte virtuelle par email sous 24h après que votre employeur l'a commandée. Pas besoin d'attendre la fabrication ou la livraison d'une carte physique.



**Flexibilité :** Vous pouvez demander une carte physique à tout moment si vous le souhaitez, tout en continuant à utiliser la version virtuelle.



**Utilisable immédiatement :** Vous récupérez votre carte via l'appli MonEspaceUp, l'ajoutez à Apple Pay ou Google et pouvez l'utiliser directement pour payer vos repas dans les restaurants et commerces affiliés.



## Comment accéder à votre carte virtuelle ?

1



**Réception de l'email :**  
Vous recevrez un email vous annonçant la mise à disposition de votre carte virtuelle

2



**Création d'un compte MonEspace ou connection** à votre compte si vous en avez déjà un

3



**Téléchargement de l'application :**  
Téléchargez l'application MonEspaceUp sur votre smartphone (disponible sur iOS et Android).

4



**Ajout de votre carte sur Apple Pay ou Google pay** pour profiter de celle-ci

## Comment demander une carte physique ?

Si vous n'avez pas de smartphone ou préférez une carte physique, vous pourrez demander la matérialisation de votre carte à tout moment et en toute autonomie via



via votre appli  
**MonEspaceUp**

ou sur

**monespace.up.coop**

La carte physique demandée aura le **même numéro de carte et la même date de validité** que la carte virtuelle.  
Vous pourrez continuer à utiliser la version virtuelle en parallèle de votre carte physique.

# Réception & activation de ma carte virtuelle

1

Je reçois un 1<sup>er</sup> email qui m'annonce que mon employeur m'a mis à dispo une carte virtuelle. J'appuie sur

**Je crée mon compte**

pour créer un compte sur **MonEspaceUp**, mon appli dédiée !



2

J'atterris sur la page de **création de compte**. Je suis les différentes étapes et n'oublie pas de télécharger l'appli MonEspaceUp à l'issue de ces étapes !



3

Je reçois en parallèle un email qui me **confirme la création** de mon compte et m'informe des dernières étapes.



Si j'ai déjà un compte MonEspaceUp, je suis directement **invité à me connecter** ; rendez-vous à l'étape 4



Super, j'y trouve aussi un lien vers le guide utilisateur qui m'explique tout ce que je dois savoir sur ma carte !



4

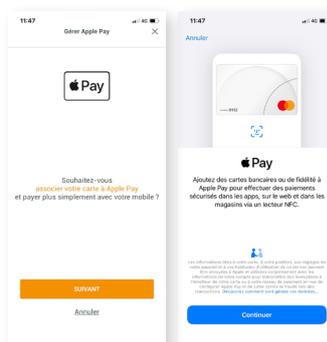
Après avoir téléchargé l'appli MonEspaceUp, **je me connecte** et peux désormais accéder à ma carte virtuelle. J'appuie sur « Paramètres », « Afficher les détails de la carte ».



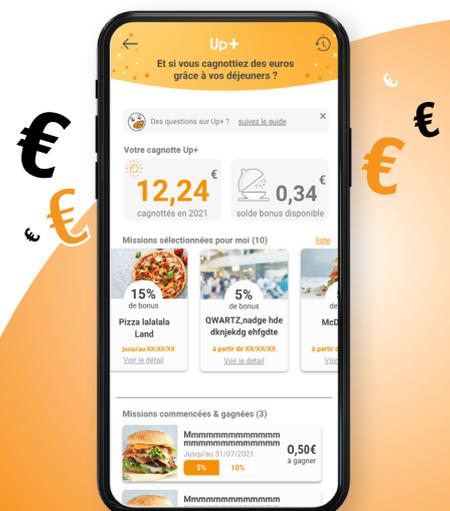
*Astuce : Je peux d'ores et déjà utiliser ma carte en VAD (Uber Eats, Deliveroo etc.) en renseignant les détails de ma carte sur ces plateformes.*

5

**J'ajoute ma carte** dans Apple Pay ou Google Pay pour pouvoir en profiter. Je peux directement y accéder via l'onglet « Paramètres », bouton « Activer Apple Pay/ Google Pay » dans l'appli.



**Je peux désormais profiter de tous les avantages de ma carte !**



**Je n'oublie pas d'activer Up+** via mon appli MonEspaceUp, le programme qui me permettra de cagnotter des € en utilisant ma carte auprès des restaurants locaux partenaires.



Si vous n'avez pas de smartphone, il ne vous sera pas possible d'utiliser votre carte virtuelle.



Vous aurez alors la possibilité de commander très simplement une carte physique



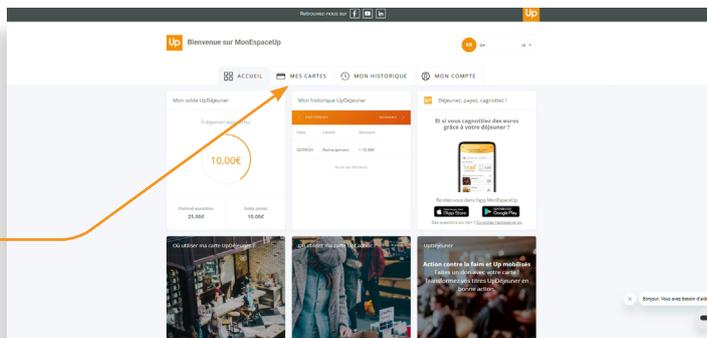
Vous devez créer votre compte **MonEspaceUp** ou vous connecter si vous avez déjà un compte (cf. étapes précédentes).

*Les étapes de création de compte ou de connexion peuvent se faire aussi sur PC.*

## Commander une carte physique

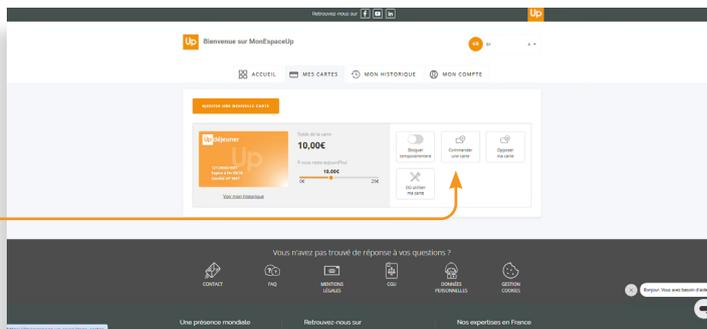
1

Je me connecte avec mes identifiants sur monespace.up.coop puis je clique sur l'onglet « Mes cartes »



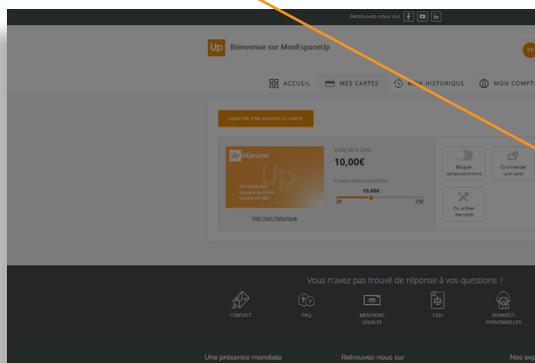
2

Je clique ensuite sur « Commander une carte »



3

Je suis les étapes en renseignant mon adresse etc.



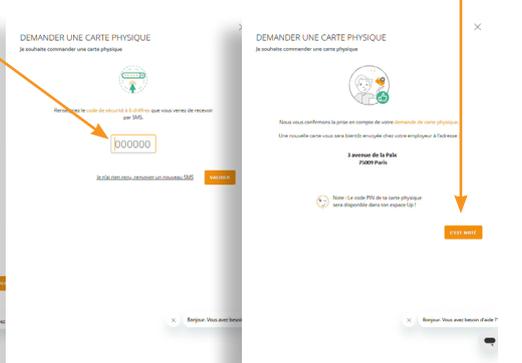
4

Je renseigne le code reçu par sms. Ce code a pour but de renforcer la sécurité



5

Un message me confirme la bonne prise en compte de ma demande de carte physique



**JE RECEVRAI  
MA CARTE PHYSIQUE  
TRÈS RAPIDEMENT !**

# Votre carte virtuelle, au quotidien.

## 1. Comment puis-je accéder à ma carte virtuelle ?

Vous recevrez un email sous 24 heures après la commande passée par votre employeur. Vous pourrez ensuite télécharger l'application MonEspaceUp pour activer et utiliser votre carte.

## 2. Puis-je utiliser la carte virtuelle dans tous les commerces qui acceptent les titres-restaurant ?

Oui, la carte virtuelle est acceptée dans les mêmes commerces et restaurants que la carte physique.

## 3. Puis-je demander une carte physique si j'ai reçu une carte virtuelle ?

Oui, vous pouvez demander à tout moment la matérialisation de votre carte virtuelle via votre espace personnel sur monespace.up.coop. ou via votre appli. Vous continuerez à pouvoir utiliser la carte virtuelle en parallèle.

## 4. La carte physique et la carte virtuelle seront-elles liées ?

Oui, la carte physique aura le même numéro de carte, la même date de validité, et vous pourrez utiliser les deux versions (virtuelle et physique) simultanément.

## 5. La carte virtuelle est-elle sécurisée ?

Oui, la carte virtuelle est protégée par des mesures de sécurité robustes, comme les cartes physiques, et son usage via l'application est sécurisé.

## 6. Est-ce que je peux utiliser la carte virtuelle sans smartphone ?

Non, il vous faudra un smartphone pour bénéficier de tous les avantages qu'une carte virtuelle a à vous offrir.

## 7. Quels sont les avantages d'utiliser la carte virtuelle plutôt qu'une carte physique ?

- Accès immédiat à vos titres-restaurant dès réception par email.
- Zéro attente de fabrication et livraison.
- Solution sans contact idéale pour le paiement mobile.
- Plus écologique

## 8. Quelles sont les démarches pour demander une carte physique ?

Connectez-vous à votre espace personnel sur monespace.up.coop ou sur votre appli et faites la demande de matérialisation. La carte physique vous sera envoyée et pourra être utilisée en parallèle de la carte virtuelle.

## 9. L'email fournie par mon employeur est erronée donc je n'ai pas reçu ma carte virtuelle ; que faire ?

Pour des raisons de sécurité, nous ne sommes pas autorisés à modifier cette donnée directement avec vous. Il faudra vous rapprocher de votre employeur afin qu'il puisse opérer avec nous la modification de votre adresse email. Cette manipulation est très rapide.

## 10. Pourquoi ne puis-je pas vous demander directement la modification de mon adresse email ?

La carte virtuelle est un moyen de paiement, et en tant qu'émetteur, nous devons respecter des normes strictes de sécurité. La seule personne habilitée à modifier votre adresse email (avant que votre carte ne soit activée) est votre employeur. Cela garantit que vos données personnelles, ainsi que celles de votre carte, soient protégées contre toute utilisation frauduleuse.

